





somme de 45 fr. vis-à-vis de Gay et qui devait recevoir du vin en paiement. Mais il a eu l'indécence, après avoir enlevé le vin, ainsi que cela vient d'être justifié, de rétroceder cette somme de 45 fr. sur le prix de la vente des marchandises de Gay; un reçu qui est aux pièces constate ce paiement fait à Lespagne.

la vérité. C'est Pierre Lespagne qui lui a déchiré un jour son gilet en lui disant: «Voilà comment on f... un homme par terre,» et ce gilet avait servi de pièce de conviction contre Lainier pour faire croire à l'arrestation nocturne. C'est Marie Cessac, femme Lespagne, qui, vers le mois de juillet de l'année dernière, le menaça de sa vengeance et de celle de son mari, s'il ne maintenait pas ses premières dépositions, et Pierre Lespagne lui-même était revenu à la charge.

quant à moi, je suis vivement satisfait de voir que l'opinion publique ne me condamne plus. Mes juges eux-mêmes doutent, m'apprends-tu. Ce doute est ma justification. Mais l'expérience m'a appris que ces hommes qui, sans preuve, m'ont condamné à perpétuité, ne reviendront pas sur un jugement qui les mettrait en contradiction avec eux-mêmes.

Jeanne Guichenay: Coculet vint un jour chez moi et me dit: «J'ai entendu Lespagne dire à sa femme: «Ah! malheureuse, tu veux m'envoyer aux galères comme tu as fait de Lainier! Je suis aussi que la femme Lespagne et Lainier étaient bons amis.

Après la lecture de l'acte d'accusation et l'allocution châteaubrienne de M. le procureur-général, M. le président fait ramener dans la prison Pierre Lespagne et la femme Cessac, pour procéder à l'interrogatoire de Louis Daignaud, accusé de faux témoignage. Ce dernier reste seul au banc des accusés.

La lecture de cette lettre produisit une profonde sensation dans l'auditoire.

Après avoir essayé ses larmes et s'être remis un peu de son émotion, il poursuit ses déclarations en exprimant les marques les plus vives de son repentir et en protestant que ses paroles sont bien aujourd'hui l'expression de

Voici cette lettre : 5 février 1851.

Lettre de M. Lainier fils à M. Gergerès, avocat.

Monsieur, Je m'empresse de répondre à votre lettre datée du 30 janvier dernier; je vous remercie infiniment des bons conseils que vous me donnez, je m'efforcerai toujours de les mettre en pratique et par là me rendre digne de votre bienveillante protection.

Voici cette lettre : 5 février 1851.

Lettre de M. Lainier fils à M. Gergerès, avocat.

Monsieur, Je m'empresse de répondre à votre lettre datée du 30 janvier dernier; je vous remercie infiniment des bons conseils que vous me donnez, je m'efforcerai toujours de les mettre en pratique et par là me rendre digne de votre bienveillante protection.

Voici cette lettre : 5 février 1851.

Lettre de M. Lainier fils à M. Gergerès, avocat.

Monsieur, Je m'empresse de répondre à votre lettre datée du 30 janvier dernier; je vous remercie infiniment des bons conseils que vous me donnez, je m'efforcerai toujours de les mettre en pratique et par là me rendre digne de votre bienveillante protection.

CHRONIQUE

PARIS, 15 MARS.

La Conférence des avocats a procédé aujourd'hui, sous la présidence de M. Bethmont, bâtonnier, à la discussion de la question suivante, présentée par M. Mas, secrétaire: «Le ministère public peut-il former opposition à un mariage?»

